

3DS GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 12 500 euros
Siège social : Green Square 80-84 rue des Meuniers
92220 BAGNEUX
417 765 468 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A 9 heures,

Les associés de la Société 3DS GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Marvyn DOUARD est désigné comme secrétaire.

La société AREYVI AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, représentée par Monsieur Julien CARREAU, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

^{DS}
AL

^{DS}
LD

^{DS}
MD

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE de son mandat de Président demandée par courrier en date du 25 mai 2026. Elle confirme accorder la dispense de préavis par exception aux dispositions prévues dans les statuts de sorte que ladite démission prendra effet à compter du 30 juin 2026 minuit.

L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} juillet 2026 0h00:

Monsieur Marvyn DOUARD
Né le 23 avril 1992 à PARIS (19^e arrondissement)
De nationalité française
Demeurant 11 rue Renner – 94240 L'HAY LES ROSES

Monsieur Marvyn DOUARD, présent, accepte les fonctions de Président, les pouvoirs et les restrictions y afférents, et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS
AL

DS
W

DS
MD

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Marvyn DOUARD de son mandat de Directeur Général et confirme accorder la dispense de préavis par exception aux dispositions prévues dans les statuts de sorte que ladite démission prendra effet à compter du 30 juin 2026 minuit.

Elle décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} juillet 2026 0h00:

Monsieur Alexandre LEITE
Né le 25 avril 1983 à MONTMORENCY (95)
De nationalité française
Demeurant 7 allée Velléda – 93250 VILLEMOMBLE

Monsieur Alexandre LEITE disposera des mêmes pouvoirs que le Président, notamment la représentation de la société à l'égard des tiers, à l'exclusion d'une part, des pouvoirs propres consentis au Président par les autres articles des statuts, d'autre part, du pouvoir de provoquer les décisions collectives et des autres restrictions qui suivent.

La collectivité des associés décide à l'unanimité de restreindre les pouvoirs de Monsieur Alexandre LEITE dans les termes suivants :

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, Monsieur Alexandre LEITE, ne peut pas sans l'accord préalable de la collectivité des associés pris par une décision collective ordinaire effectuer les opérations suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce
- création ou cession de filiales
- modification de la participation de la Société dans ses filiales
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements ou signature d'engagements quelconques portant sur une somme supérieure à 50 000 euros par opération
- emprunts ou ouverture de ligne de trésorerie sous quelque forme que ce soit dès 50 000 euros,
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissemements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Monsieur Alexandre LEITE est soumis, durant son mandat à une obligation de loyauté envers la société.

Monsieur Alexandre LEITE, présent, déclare démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter de ce jour, et accepte les fonctions de directeur général, les pouvoirs et les restrictions y afférents, et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DS
AL

DS
W

DS
MD

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alexandre LEITE reste soumis, en cas de rupture de son mandat, pour quelque motif que ce soit, à une obligation de non-concurrence envers la société 3DS GROUPE, détaillée ci-après :

A la cessation de ses fonctions, Monsieur Alexandre LEITE, s'interdit de participer, directement ou indirectement, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, à des activités concurrentes que celles exploitées ou développées par la société 3DS GROUPE.

A cette fin, il s'engage notamment :

- à n'exercer aucune fonction de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au sein d'une entreprise exploitant ou développant des activités concurrentes à celles de la société 3DS GROUPE ;
- à ne pas créer, gérer ou de faire valoir, directement ou indirectement, un fonds de commerce susceptible de faire concurrence en tout ou en partie à la société 3DS GROUPE, comme celui d'être intéressé, même à titre de simple commanditaire ou de salarié dans un fonds de même nature que celui exploité par la société 3DS GROUPE ;
- à ne pas démarcher la clientèle de la société 3DS GROUPE, sous quelque forme que ce soit, et à ne pas se faire contacter par elle, et à indiquer sans ambiguïté à cette clientèle qui viendrait à s'adresser à lui, qu'il ne fait plus partie de la société 3DS GROUPE et qu'il est soumis à un engagement de non-concurrence,
- il ne pas débaucher les salariés de la société 3DS GROUPE ;
- à n'acquérir, prendre ou détenir aucune participation dans le capital d'une société ayant des activités concurrentes à celles de la société 3DS GROUPE ;

L'interdiction ci-dessus s'applique sur le territoire de la région ILE-DE-FRANCE et 20 km autour de cette dernière, et à la clientèle visitée pour le compte de la société 3DS GROUPE pendant les 2 ans qui suivent la cessation effective des fonctions de directeur général de Monsieur Alexandre LEITE.

Elle s'applique à tout acte effectué directement ou indirectement, personnellement ou par personne interposée, pour le compte de Monsieur Alexandre LEITE, ou celui d'un tiers. Néanmoins, la société 3DS GROUPE se réserve le droit de renoncer à la clause de non-concurrence.

Monsieur Alexandre LEITE, présent, accepte expressément l'ensemble des stipulations de la clause de non-concurrence ci-avant détaillée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

^{DS}
AL

^{DS}
W

^{DS}
MD

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que la Société continuera de prendre en charge pour le Président et le Directeur Général :

- les coûts relatifs à la souscription d'une assurance responsabilité dirigeant,
- les cotisations relatives à la souscription d'une assurance chômage privée, auprès de l'organisme GSC,
- les cotisations facultatives liés aux contrats de protection sociale complémentaire (frais de santé et prévoyance) que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés et dont les dirigeants pourront être bénéficiaires en leur qualité de mandataires sociaux assimilés salariés conformément au Code de la Sécurité sociale.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Monsieur Marvyn DOUARD (*)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:

2193F469BD65401...

Monsieur Laurent-Philippe DUCHESNE

DocuSigned by:

300B6674C483428...

Monsieur Alexandre LEITE ()**

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

DocuSigned by:

FEC54BBD3B114D6...

(*) signature précédée de la mention suivante : « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

() signature précédée de la mention suivante : « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »**